

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 12 OCTOBRE 2016

Le nombre de membres du Comité étant de 6.

L'an deux mille seize, le douze octobre à 20h, le Comité Syndical dûment convoqué par Monsieur le Président en date du 3 octobre 2016, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier MELKI, en salle des conférences de l'Hôtel de Ville de Franconville-la-Garenne.

ETAIENT PRESENTS :

- | | |
|---------------------------|---|
| - Commune de FRANCONVILLE | M. MELKI, <i>Président</i> M. VERBRUGGHE |
| - Commune de SANNOIS | M. LEITERER |
| - Commune d'ERMONT | M. HERBEZ |

ETAIT ABSENT EXCUSE :

- | | |
|----------------------|---------------------------------|
| - Commune d'ERMONT | M. HAQUIN (Pouvoir à M. HERBEZ) |
| - Commune de SANNOIS | M. PORTIER |

Le Président ouvre la séance à 20h. Il procède à l'appel nominatif.

Les membres du Comité présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Comité.

Monsieur HERBEZ, qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2016

Le Président indique à l'Assemblée n'avoir reçu aucune remarque quant au Procès- Verbal du 7 septembre 2016. Aucune observation n'étant émise, il soumet le Procès verbal à l'Assemblée.

Le comité Syndical, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 7 septembre 2016.

DELIBERATIONS

2. ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION POUR LA REALISATION D'UN AUDIT ENERGETIQUE POUR LA RESIDENCE LA COMMANDERIE 1

ENTENDU l'exposé du Rapporteur,

APRES en avoir délibéré, le Comité Syndical,

APPROUVE les termes de la convention de subvention pour la réalisation d'un audit énergétique pour la résidence La Commanderie 1,

ATTRIBUE une subvention pour un montant maximum de 3 850 € pour la réalisation de l'audit énergétique de la résidence La Commanderie 1.

3. ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION POUR LA REALISATION D'UN AUDIT ENERGETIQUE POUR LA RESIDENCE LA COMMANDERIE 2

ENTENDU l'exposé du Rapporteur,

APRES en avoir délibéré, le Comité Syndical,

APPROUVE les termes de la convention de subvention pour la réalisation d'un audit énergétique pour la résidence La Commanderie 2,

ATTRIBUE une subvention pour un montant maximum de 2 800 € pour la réalisation de l'audit énergétique de la résidence La Commanderie 2.

4. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

ENTENDU l'exposé du Rapporteur,

APRES en avoir délibéré, le Comité Syndical,

APPROUVE les orientations budgétaires pour l'exercice 2017,

PREND ACTE de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2017 du syndicat.

CHARGE le Président de prendre les mesures nécessaires à la publication et à la transmission du rapport sur les orientations budgétaires, sur lequel s'est tenu le débat, aux communes membres du SICSEF.

La séance est levée à

Xavier MELKI
Président



sicsef
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CHAUFFAGE
Sannois - Ermont - Franconville